

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2009

PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN Pierre	Adjoint	
	BRINGARD	Roger	Adjoint
Mme	DREYER	Véronique	conseillère
MM.	ERNY	Michel	conseiller
	LERCH	Christophe	conseiller
	COMPERE	J-François	conseiller
Mme	ROTHRA	Marie-Jeanne	conseillère
Mme	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère

Absents excusés : M. JAEGY Sébastien – M. BRETA Christian (procuration à Mme Rothra)

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2009
2. Présentation du rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
3. Présentation du rapport 2008 sur le prix et de la qualité du service eau et assainissement
4. Mise en place d'une régie communale et arrêté de nomination d'un régisseur
5. Travaux : éclairage église
6. Convention pour construction d'un bâtiment agricole
7. Divers
 - Fête des personnes âgées

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUILLET 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 juillet 2009.

2. PRESENTATION DU RAPPORT 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a présenté le rapport annuel de l'activité 2008 de la Communauté de Communes de Saint-Amarin, concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Les chiffres relatifs aux différents coûts de ces services ont été présentés et commentés.

Le conseil municipal à l'unanimité a accepté ce rapport.

Monsieur le Maire tient à souligner les points suivants :

- La forte prise de conscience des citoyens pour le tri des déchets.
- Cette baisse du tonnage des déchets doit aider à maîtriser les coûts des redevances.
- Le financement des plates formes des déchets verts dans les communes ont été réalisé par la communauté de communes avec le budget des ordures ménagères.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport.

La copie du rapport est disponible en mairie.

3. PRESENTATION DU RAPPORT 2008 SUR LE PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre Guillemain, Président de la commission eau et assainissement de

communauté de communes a présenté le rapport annuel de l'activité 2008 de la Communauté de Communes de Saint-Amarin, concernant le prix et la qualité du service eau et assainissement.

Les chiffres relatifs aux différents coûts de ces services ont été présentés et commentés.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces rapports.

La copie du rapport est disponible en Mairie.

4. MISE EN PLACE D'UNE REGIE COMMUNALE ET ARRETE DE NOMINATION D'UN REGISSEUR

Afin de se mettre en conformité avec les lois, les décrets en rapport avec la gestion des recettes et dépenses en mairie, M. le Maire a présenté, d'une part, la création d'une régie de recette et d'autre part, la nomination par arrêté d'un régisseur, en la personne de Nathalie Christmann.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

5. TRAVAUX : ECLAIRAGE EGLISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de travaux faite par le conseil de Fabrique.

Ces travaux consisteraient à mettre en conformité le système d'éclairage intérieur de l'église.

La commune sera maître d'ouvrage et assurera la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après délibérations, prend en compte cette demande et accepte la réalisation de ces travaux.

6. CONVENTION POUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AGRICOLE

M. Philippe Knibiely a fait une demande de permis de construire pour un bâtiment agricole au lieu-dit Baechel.

Cette construction est prévue sur un terrain communal. De ce fait, il est obligatoire de mettre en place une convention entre la commune et le demandeur du permis.

Cette convention comportera les points et documents suivants :

- Une attestation stipulant que M. Knibiely est autorisé à construire sur un terrain communal selon le code de l'urbanisme (art. R423-1 et R431-5) ;
- Un plan de financement de la construction ;
- Une étude de rentabilité de l'exploitation agricole ;
- Une présentation du dossier sanitaire relatif aux éliminations des effluents pour éviter que le purin pollue le cours d'eau en aval du terrain ;
- Une présentation du projet et du coût de l'alimentation en eau, l'eau étant indispensable et nécessaire pour le bétail (40 à 50 l. d'eau par jour et par tête de bétail) ;
- Une présentation du projet et du coût de l'alimentation électrique ;
- Le devenir du bâtiment en cas de cessation de l'activité agricole.

7. DIVERS

Bilan de la fête du village : une météo très favorable a largement contribué au succès de cette première fête. Monsieur le Maire exprime ses chaleureux remerciements à l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation et à l'animation de cette manifestation, à savoir :

- tous les membres du conseil ainsi qu'à leurs épous(e)s ;

- tous les présidents d'association et leurs membres ;
- toutes les autres personnes qui ont prêté mains fortes aux organisateurs.

Le bilan financier est positif. Malgré les prix bas pratiqués pour les repas et les boissons, les budgets s'équilibrent et aucune participation financière de la commune ne s'impose.

Après la proposition de M. le Maire, le conseil municipal a approuvé un don de 100 € pour les cors de chasse du Gsang et un don de 50 € pour la société d'arboriculture d'Oderen, ces deux associations n'ayant pas leur siège à MITZACH.

La date du vendredi 23 octobre 2009 a été fixée pour une réunion à laquelle tous les acteurs ayant participé à l'organisation seront invités.

Le bilan financier détaillé sera présenté.

Les points à revoir, à modifier, à améliorer seront débattus ainsi que la date d'une prochaine édition.

Fête de Noël des personnes âgées : cette fête est fixée au 6 décembre 2009. Mmes Rothra, Dreyer et Brechbiehl s'occupent de l'organisation du repas.

Sortie du conseil municipal : elle sera organisée le dimanche 15 novembre dans la matinée. La visite de captage des eaux et du réservoir sont à l'ordre du jour.

Un repas sera pris en commun à midi dans la salle des fêtes avec les conjointes et conjoints.

Séance levée à 22h45.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	
BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
DREYER	Véronique	Conseillère Municipale	
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	Absent excusé
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	
BRETA	Christian	Conseiller Municipal	Absent excusé
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	